



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/197 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA REPARTITION DE L'AIDE GLOBALE ALLOUEE AU TITRE
DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)**

**CHÌ APPROVA A RIPARTIZIONE DI L'AIUTU TUTALE ATTRIBUITU À U TITULU
DI U FONDU NAZIUNALI D'ACCUNCIAMENTU DI U TARRITORI(FNADT)**

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept décembre, la commission permanente, convoquée le 7 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, François ORLANDI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 1611-4, L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- VU** l'article 25 de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état

d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, annexe I, point 4 venant en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté n° 20/1239 CE du Conseil exécutif de Corse du 26 mai 2020 portant individualisations des aides,
- VU** l'arrêté n° 20/1322 CE du Conseil exécutif de Corse du 23 juin 2020 portant individualisations des aides,
- VU** l'arrêté n° 20/1406 CE du Conseil exécutif de Corse du 28 juillet 2020 portant individualisations des aides,
- VU** l'arrêté n° 20/1409 CE du Conseil exécutif de Corse du 28 juillet 2020 portant individualisations des aides,
- VU** l'arrêté n° 20/1519 CE du Conseil exécutif de Corse du 6 octobre 2020 portant individualisations des aides,
- VU** l'arrêté n° 20/1569 CE du Conseil exécutif de Corse du 20 octobre 2020 portant individualisations des aides,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/396 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant adoption du cadre d'intervention transitoire en faveur du mouvement associatif du domaine « Aménagement du Territoire »,
- VU** la délibération n° 18/462 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 approuvant le nouveau dispositif de relations aux associations et du règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 adoptant le rapport « Vince contr' à u COVID-19 »,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa

Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité,

Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

Se sont abstenus (2) : Mme et M.

Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la répartition de l'aide globale allouée au titre du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) à la Collectivité de Corse d'un montant de 150 000 € sur les projets présentés en annexe et ayant déjà fait l'objet d'une individualisation par le Conseil exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 17 décembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FONDU NAZIUNALI D'ACCUNCIAMENTU DI U
TARRITORIU (FNADT) : SCUMPARTERA DI L'INCASCIU
FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
(FNADT) : REPARTITION DE LA RECETTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les dispositions de l'article 25 de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse et portant sur les crédits relatifs à la montagne (FNADT - Fond National Aménagement du Territoire) précisent que ces crédits font l'objet d'une subvention globale allouée à la Collectivité de Corse.

Cette subvention doit être répartie par l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil exécutif de Corse et après avis du représentant de l'Etat concernant les différents projets à réaliser en zone montagne.

Ce rapport a ainsi pour objet de soumettre à votre approbation la répartition de l'aide globale allouée d'un montant de 150 000 € sur les projets présentés en annexe et ayant déjà pu faire l'objet d'une individualisation par le Conseil exécutif.

Cette recette entend ainsi soutenir les actions portées par les associations intervenant en territoire montagne (en référence à la classification du PADDUC - territoires contraints 1, 2, 3, 4 et 5 hors CAPA et CAB) et dont les actions s'inscrivent dans les objectifs du cadre d'intervention relevant du domaine de l'aménagement du territoire adopté par l'Assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018 par délibération n° 18/396 AC.

Sur cette base, la Collectivité de Corse soutient les actions menées par le secteur associatif dès lors qu'elles sont susceptibles de contribuer à l'accroissement de l'attractivité des territoires dans le respect des préconisations du PADDUC et du Plan montagne visant à améliorer la vie locale et l'offre de service de proximité.

Les axes majeurs pris en compte à cet effet comprennent :

- l'impulsion donnée à la mise en place d'action de proximité en faveur des habitants des territoires en réponse à un besoin identifié ;
- le soutien à l'émergence au sein des territoires d'initiatives dans une logique de projets de vie des territoires (ou projets de vie dans les territoires ou encore de territoires de projets), de qualité de vie garante de l'attractivité des territoires ;
- le développement d'actions destinées à la population des territoires dans une démarche d'animations de la vie locale et de confortement de l'attractivité des territoires.

Les actions soutenues s'inscrivent ainsi dans le domaine défini par le cadre d'intervention susvisé et répondent à l'objectif du « Maintien d'une vie locale et d'un lien social » avec la mise en place d'activités et de services sur les territoires (pour exemples : actions d'animations diverses, service d'accueil de la petite enfance,

organisation de foires rurales et artisanales...).

Vous trouverez en annexe la liste des subventions ayant fait l'objet d'une affectation par le Conseil exécutif de Corse au titre de l'exercice 2020 et pouvant ainsi s'inscrire dans les objectifs dévolus à la recette attendue par la Collectivité de Corse au titre du Fond National Aménagement du Territoire.

Considérant ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la répartition de l'aide globale allouée au titre du FNADT à la Collectivité de Corse d'un montant de 150 000 € sur les projets présentés en annexe et ayant déjà fait l'objet d'une individualisation par le Conseil exécutif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Territoire	Intercommunalité	SIEGE commune	Association	Objet du financement	Axe d'intervention (fiche technique)	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention allouée	Programme concerné	Date du Conseil Exécutif	référence arrêté CE
PUMONTI	Communauté de communes Pieve de l'Ornano	Cuzzà	ADMR A GHJIRA	Financement des activités 2020	1. Activités/Services aux territoires	25 989 €	25 989 €	5 000 €	N3131	26-mai-20	20/1239CE
CISMONTE	Communauté de Communes du Centre Corse	Corti	Association A RINASCITA DI U VECCHJU CORTI	Activités courantes du Pôle social (Hors actions Bien vieillir)	40 000 €	167108	40 000 €	40 000 €	N3131	23-juin-20	20/1322CE
CISMONTE	Communauté de Communes du Centre Corse	Corti	Association A RINASCITA DI U VECCHJU CORTI	Activités courantes de l'association (hors actions A Girandella)	30 000 €	66812	30 000 €	30 000 €	N3131	23-juin-20	20/1322CE
PUMONTI	Communauté de communes Sartenais	Ulmetu	A Ciucciarella D'Ulmetu	Financement des Activités 2020	2. Soutien petite enfance	286 130 €	282 230 €	16 000 €	N3131	28-juil.-20	20/1406CE
CISMONTE	Communauté de communes Costa Verde	Cervione	L'Anghjulella	Financement des activités 2020 (hors formation langue Corse, espace snoezelen et groupe parentalité)	2. Soutien petite enfance	143 200 €	141 000 €	8 034 €	N3131	28-juil.-20	20/1406CE

PUMONTI	Communauté de communes Sartenais Valinco Taravo	Suddacaro	Fiera di u Turisimu Campagnolu	Financement de la Fiera di u Turisimu Campagnolu 2020	3. Foires rurales et artisanales	92 207 €	91 672 €	9 000 €	N3132	28-juil.-20	20/1409CE
PUMONTI	Communauté de communes de la Costa Verde	Santa Lucia di Moriani	Association Familiale I Zicchini	Financement des Activités 2020	1. Activités/Services aux territoires	147 649 €	147 049 €	3 875 €	N3131	6-oct.-20	20/1519CE
CISMONTI	Communautés de communes Castagniccia	A Penta di Casinca	Ass. Familiale du Fium'altu	Financement des activités 2020 (hors EPN et action natation)	1. Activités/Services aux territoires	559 450 €	457 060 €	29 000 €	N3131	20-oct.-20	20/1569CE
PUMONTI	Communauté de communes Pieve de l'Ornano	Cuzzà	Association CHJAR DI LUNA	Financement des Activités 2020	2. Soutien petite enfance	106 857 €	106 857 €	7 000 €	N3131	20-oct.-20	20/1569CE
CISMONTI	Communauté de communes Pascale Paoli	Bustanicu	Association Les Chapelles de Bustanicu	Financement des Activités 2020	1. Activités/Services aux territoires	4 493 €	4 493 €	2 000 €	N3131	20-oct.-20	20/1569CE

149 909 €